

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 02827 Numéro SIREN : 853 830 982 Nom ou dénomination : A.G BAT

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2023 sous le numéro de dépôt 277

IDENTIFICATION

M GUMUS ALPARSLAN

A COMPLETER

A COMPLETER

N° d'adhérent : 20200070041616

Pour le compte de :

SASU A.G BAT

1 RUE DES FRERES LUMIERE

44110 CHATEAUBRIANT

N° SIREN : 853 830 982

Période déclarée : 2021

Date limite de dépôt : 18/05/2022

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2065-BIS (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-A (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-B (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-C (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-G (Applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (Applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (Applicable à compter du 31/12/2021)

**Déposé au Greffe
le 15 DEC. 2022
sous le N° 277
RCS N° 1982827**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie

1 RUE DES FRERES LUMIERE

Code postal

44110

Ville

CHATEAUBRIANT

Pays

FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

BATIMENT

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

12 180

Déficit (report du 2033-
B)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° ~~2065~~ **BIS**

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif Immobilisé			
Immobilisations corporelles	26 451	4 789	21 662
TOTAL I (5)	26 451	4 789	21 662
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	29 497		29 497
Créances autres (3)	12 835		12 835
Disponibilités	18 110		18 110
TOTAL II	60 442		60 442
TOTAL GENERAL (I + II)	86 893	4 789	82 104

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Report à nouveau	26 613
Résultat de l'exercice	9 180
TOTAL I	36 893
3 - Dettes	
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	36 195
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (4))	9 016
TOTAL III	45 211
TOTAL GENERAL (I + II + III)	82 104

RENOIS

(2) Dont créances à plus d'un an		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	16 285
----------------------------------	--	--	--------

Immobilisations Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Installations techniques matériel et outillage industriels	10 166	16 285		26 451	
TOTAL rubrique I	10 166	16 285		26 451	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 122	3 667		4 789
TOTAL rubrique II	1 122	3 667		4 789

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée

2 724

Montant de la TVA déductible sur biens et services (*sauf immobilisations*)

27 530

Contribution économique territoriale Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel		3,00
- dont apprentis		
- dont handicapés		
Effectifs affectés à l'activité artisanale		3,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		267 606
TOTAL 1		267 606

II - AUTRES PRODUITS À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		5
TOTAL 2		5

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		192 921
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		5
TOTAL 3		192 926

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		74 685
--	--	---------------

V - COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Chiffre d'affaires de référence de la CVAE		267 606
Période de référence	du 01/01/2021	au 31/12/2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques
de l'entreprise

1

Nombre total de parts ou d'actions
correspondantes

1 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	MONSIEUR	Nom marital	
	Nom et prénom	GUMUS ALPARSLAN	Pourcentage de détention	100,00%
	Nombre de parts ou d'actions	1 000	Pays de naissance	TURQUIE
	Date de naissance	14/03/1993	Commune de naissance	SIVAS
	Code postal de naissance	99		
	Numéro, type et nom de voie	1 RUE DES FRERES LUMIERE		
	Complément de distribution		Lieu-dit, hameau	
	Code postal	44110	Ville	CHATEAUBRIANT
	Pays	FRANCE		

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° ~~2059~~-H

*(Applicable à compter du
31/12/2017)*

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2021)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT
RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/04/2022
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

L'an deux mille vingt-deux, le 28 avril à 10 heures,
Les associés de la **SASU A.G BAT** au capital de **1 000,00 €**, **entièrement libérées** se sont réunis sur la convocation qui leur a été faite par la Présidence, au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire.

Étaient présents :

Monsieur GUMUS Alparslan
Propriétaire de **mille parts**

1 000 Parts

Monsieur GUMUS Alparslan en sa qualité de **Président** préside l'assemblée.

La Présidence constate d'après la feuille de présence arrêtée et certifiée valable par les membres du bureau que les associés possédant ensemble **1 000 parts** sont présents ou représentés

L'assemblée réunissant ainsi le quorum requis peut valablement délibérer.

La Présidence dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence signée de tous les associés présents ou représentés, à laquelle sont joints les pouvoirs des associés représentés
- Les statuts de la société
- Le rapport spécial de la Présidence
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe
- Le rapport de gestion de la Présidence sur le marché de la société pendant l'exercice clos **le 31 décembre 2021.**

Puis elle rappelle que les associés sont réunis ce jour à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport de la Présidence sur le marché de la société durant **l'exercice 2021**.
- Approbation des comptes
- Affectation des résultats de l'exercice
- Rémunération de la Présidence
- Questions diverses
- Pouvoirs

La Présidence donne ensuite lecture du rapport de gestion

Cette lecture est terminée, la Présidence déclare se tenir à la disposition de l'assemblée pour fournir à ceux des membres qui le désireraient, toutes explications et précisions nécessaires, ainsi que pour répondre à toutes les observations qu'ils pourraient juger utile de formuler

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

La collectivité donne acte à la Présidence de ce que les dispositions légales et statutaires concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence, approuve ledit rapport, sans aucune réserve, ainsi que les comptes de bilan de l'exercice clos le **31 décembre 2021** tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un **bénéfice de 9 180 euros**.

L'assemblée générale donne quitus total et sans réserve à la Présidence pour sa gestion concernant l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la Présidence et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31/12/2021** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	9 180 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

Années	Distribution globale	Abattement 40%	Sans abattement
2021	0	0	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, prend acte qu'il n'existe aucune convention de ce type.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée **à onze heures.**

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.

La Présidence

A.G BAT.

Entreprise de Maçonnerie
1 Rue des Frères Lumière
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 06 36 49 40 23
Siret : 853 830 982 00015 - APE 4120A

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/04/2022
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

Mesdames, Messieurs,

La Présidence de la **SASU A.G BAT**, a l'honneur de vous présenter et de soumettre à votre approbation, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, les comptes annuels de l'exercice **clos au 31/12/2021**.

Les convocations prescrites vous ont été adressées et les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à examiner les points suivants.

I ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE :

Pour notre année **d'exercice 2021**, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de **267 606€** aboutissant à un **bénéfice de 9 180 €**.

Les charges d'exploitation se sont élevées à **250 245 €** dont notamment :

• Charges externes	192 921 €
• Rémunération du personnel et charges sociales	44 753 €
• Dotations à l'amortissement	3 667 €

Il ressort donc un **résultat d'exploitation positif de 17 366 €**

Le résultat net de l'exercice se solde donc par un bénéfice de **9 180 €**.

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique
au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

**PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE REUNIE LE 28/04/2022
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2021**

Sur le résultat de l'exercice :

Ainsi que nous l'avons vu tout à l'heure, l'exercice considéré se solde par un **bénéfice de 9 180 €**.

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le **31/12/2021** de la façon suivante :

Distribution de dividendes	0 €
Réserve légale	0 €
Report à nouveau	9 180 €

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243bis du CGI, les actionnaires ont décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous :

<i>Années</i>	<i>Distribution globale</i>	<i>Abattement 40%</i>	<i>Sans abattement</i>
2021	0	0	0

Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENCE

A.G BAT.
Entreprise de Maçonnerie
1 Rue des Frères Lumière
44110 CHATEAUBRIANT
Tél. 06 36 49 40 23
Siret : 853 830 982 00015 - APE 4120A

II PERSPECTIVE D'AVENIR

Nous allons développer notre activité dans **le bâtiment** et mener des actions commerciales.

Nous continuerons à proposer un service de qualité afin de fidéliser une clientèle qui demande une offre toujours de haut niveau.

Nous espérons pour l'exercice à venir, développer le chiffre d'affaires pour dégager un bénéfice plus important.

III MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ET METHODE D'EVALUATION

Nous vous signalerons que les modes de présentation et d'évaluation du bilan du compte de résultat et le d'annexe sont conforme aux règles et méthodes comptables usuelles.

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/04/2022

Nom prénom	Parts	Mandataire	Signature
Monsieur GUMUS Alparslan	1000		

SASU A.G BAT
Société par Action Simplifiée à associé Unique au capital de **1 000,00 euros**
1, rue des Frères Lumière – 44 110 CHATEAUBRIANT

RCS NANTES 853 830 982

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

Madame, Messieurs, les associés

En application des dispositions des articles L223-19 du code du commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audits articles n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

La Présidence

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Immeuble RHUYS 2 bis Quai François Mitterrand

BP 86209 44262 NANTES Cedex 2

☎ 02 40 41 02 00



0348,19